## Analeptol® 50 mg/ml + 50 mg/ml

# Solution injectable pour bovins, chevaux, porcins, chiens et chat

### 1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Analeptol 50 mg/ml  $\pm$  50 mg/ml solution injectable pour bovins, chevaux, porcins, chiens et chats

### 2. COMPOSITION

Un ml contient:

### Substances actives:

Heptaminol 50 mg (équivalent à 62,6 mg de chlorhydrate d'heptaminol) Diprophylline 50 mg

#### **Excipients:**

Alcool benzylique (E1519) 20 mg

Solution injectable transparente, incolore à légèrement jaune.

### 3. ESPÈCES CIBLES

Bovins, chevaux, porcins, chiens et chats

### 4. INDICATIONS D'UTILISATION

Traitement (analeptique) symptomatique des défaillances cardiovasculaires et/ou respiratoires aiquës.

### **5. CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à l'alcool benzylique. Ne pas utiliser chez les animaux hypertendus.

### 6. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ce médicament vétérinaire peut provoquer des réactions d'hypersensibilité en raison de la présence d'alcool benzylique. Les personnes présentant une hypersensibilité connue à l'alcool benzylique doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire. En cas de contact cutané, rincer immédiatement à l'eau.

Si vous présentez des symptômes tels qu'une éruption cutanée après l'exposition, consultez un médecin et montrez-lui la notice.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau et/ou des yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Si le médicament vétérinaire entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement à l'eau.

Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Se laver les mains après usage.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer des effets indésirables après une autoinjection accidentelle. En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

### Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/ risque établi par le vétérinaire responsable.

### Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Des effets synergiques sont possibles lorsque la diprophylline est utilisée avec d'autres xanthines, telles que la caféine et la propentofylline.

### Surdosage:

L'administration d'une dose excessive peut provoquer une hyperventilation donnant lieu à une alcalose respiratoire, une hypertension, de la tachycardie, des spasmes musculaires et une excitation généralisée du système nerveux central.

### Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

### 7. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou au représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.

### 8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION Adultes, bovins, chevaux et porcins:

Administration intraveineuse lente ou intrapéritonéale.

### Veaux, poulains, porcelets, chiens et chats:

Administration intraveineuse lente, intramusculaire ou intrapéritonéale.

10 mg d'heptaminol et 10 mg de diprophylline par kg de poids corporel, correspondant à 2 ml de solution par 10 kg de poids corporel.

Le traitement peut être renouvelé au bout de 4 à 5 heures et peut être poursuivi pendant 4 à 5 jours.

Lors de l'administration du médicament vétérinaire par voie intramusculaire, veiller à ne pas dépasser le volume maximal autorisé par site d'injection, à savoir 10 ml. Si la quantité totale du produit dépasse le volume maximal autorisé pour un site d'injection, utiliser plusieurs sites d'injection.

### 9. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

#### 10. TEMPS D'ATTENTE

#### Bovins et chevaux:

Viande et abats : 2 jours après administration IV ou IP. Lait : 48 heures.

### Porcins:

Viande et abats : 2 jours après administration IV ou IP.

### Veaux, poulains, porcelets:

Viande et abats : 2 jours après administration IV ou IP. Viande et abats : 7 jours après administration IM.

### 11. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation. Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après « EXP ».

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 56 iours.

### 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

### 13. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

### 14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

BE-V661329

Boîte de 1 flacon de 20 ml.

Boîte de 1 flacon de 50 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### 15. DATE À LAQUELLE LA NOTICE A ÉTÉ RÉVISÉE POUR LA DERNIÈRE FOIS

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (https://medicines.health.europa.eu/veterinary).

### 16. COORDONNÉES

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

CP-Pharma Handelsgesellschaft mbH Ostlandring 13, 31303 Burgdorf, Allemagne +49 5136 60660

### **DISTRIBUTEUR:**



Emdoka bv John Lijsenstraat 16, B-2321 Hoogstraten +32 (0)3 315.04.26 – info@emdoka.be